

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 JUIN 1869.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit de 1,500,000 francs, destiné à renforcer et à compléter les défenses de l'Escaut sous Anvers.

(Voir les Nos 130 et 186 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, SACQUELEU, le Baron GUSTAVE DE WOELMONT, le Comte DE LOOZ-CORSWAREM et DEHASSE DE GRAND-RY.

MESSIEURS,

Un crédit de 1,500,000 francs vous est demandé pour la construction de deux forts en avant de celui Sainte-Marie et de leur armement au moyen de tourelles et de canons de gros calibre; ces travaux sont reconnus nécessaires pour empêcher une invasion par mer; ils sont de nature à pouvoir arrêter une escadre cuirassée.

La dépense totale à laquelle ces travaux donneront lieu est évaluée à 3,500,000 francs. L'allocation pétitionnée constitue donc un premier crédit.

Ce Projet de Loi, ayant paru suffisamment justifié, n'a donné lieu à aucune observation. Toutefois, un membre, conséquent avec ses votes antérieurs, a cru devoir s'abstenir.

Cinq membres de la Commission vous en proposent l'adoption; le sixième s'abstient.

Le Président-Rapporteur,
J. VAN SCHOOR.